Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_65-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°2

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	54
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Valentin BEASSE, délégué de Sainte-Marie, donne Pouvoir à Françoise BOUSSEKEY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION DE SAINT-NAZAIRE

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération adhère depuis 2017 à l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN).

L'intérêt de l'adhésion à l'ADDRN repose sur :

- La création de synergies opérationnelles avec le bassin nazairien et la presqu'ile guérandaise ;
- La mobilisation de compétences dédiées et spécialisées sur les enjeux d'urbanisme, s'additionnant ainsi à l'ingénierie locale et notamment celles de REDON Agglomération et de l'Agence d'attractivité et de développement.

REDON Agglomération dispose des représentations suivantes au sein des instances de l'ADDRN :

- 2 sièges avec voix délibératives au sein de l'assemblée générale ;
- 1 siège au conseil d'administration sur vote de l'assemblée générale ;
- 1 siège au bureau réservé au Président de REDON Agglomération.

VU les statuts de l'ADDRN ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_65-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider les représentations suivantes de REDON Agglomération au sein de l'ADDRN :**

Délégué titulaire 1	Délégué titulaire 2
Jean-François MARY	Jérôme RICORDEL

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET



Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34